

22186 - Réciter la formule : au nom d'Allah le Clément le Miséricordieux dans la prière

question

Doit-on dire *au nom d'Allah le Clément le Miséricordieux* après la récitation de la Fatihah et immédiatement avant la récitation de la sourate suivante?

la réponse favorite

La récitation de la dite formule est recommandée mais elle n'est pas obligatoire. On en recommande la récitation à celui qui récite une sourate à partir de son début. On la récite avant de réciter la Fatihah. Quant à la récitation à faire après cette sourate, si elle porte sur le commencement d'une sourate, on la fait avant de commencer la sourate à l'exception de la sourate du Repentir qui ne commence pas par cette formule. Si on récite à partir du milieu d'une sourate, il n'est pas recommandé d'employer la formule.

La Commission permanente dit: « la Sunna atteste que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) récitait la formule *au nom d'Allah le Clément le Miséricordieux* dans ses prières avant la récitation de la Fatihah et avant les autres sourates à l'exception de la sourate du Repentir. Mais il ne la faisait pas quand il recitait le Coran à haute voix.

Avis juridique consultatif émis par la Commission permanente (6/378).

La Commission poursuit: « la pronociation de la formule se répète dans chaque rakaa de la prière et précède la récitation de la Fatihah et avant chaque sourate hormis la sourate du Repentir.

La Commission ajoute: « quand on a à réciter une sourate après la Fatihah, on récite la formule à voix basse. Quand on a à réciter des versets du milieu d'une sourate ou à sa fin, on n'a pas à la réciter. »

Avis juridique consultatif émis par la Commission permanente (6/380)

Allah le sait mieux.